

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES**

ARRÊTÉ

**portant inscription au titre des monuments historiques
du manoir de la Cour de Launay situé à LES FOUGERÉTS (Morbihan)**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de Bretagne entendue en sa séance du 4 juillet 2016 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le manoir de la Cour de Launay situé à LES FOUGERÉTS (Morbihan) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison du caractère remarquable de la conservation de cette architecture civile datée entre 1469 et 1470,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrits au titre des monuments historiques le manoir de la Cour de Launay en totalité, les vestiges des communs ainsi que l'assiette foncière de l'ancien domaine soit les parcelles 21, 334 à 338, 362 et 363, tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté.

Le manoir de la Cour de Launay est situé au lieu-dit Cour de Launay sur la commune de LES FOUGERÉTS (Morbihan), cadastré section ZK sur les parcelles 21, 334 à 338, 362 et 363. Il appartient, à l'exception de la parcelle 363, à la société civile immobilière VAN DE PASTORIE, immatriculée au Registre du commerce et

des sociétés de Dunkerque le 1^{er} septembre 2001 sous le numéro SIREN 439774936 et dont le siège est situé 151 rue du Presbytère – Ochteele à CASSEL (Nord), par acte passé le 29 juillet 2013 devant maître Didier LECLERC, notaire à ROCHEFORT-EN-TERRE (Morbihan) et publié au service de la publicité foncière de VANNES (Morbihan) le 2 août 2013 vol 2013 P 6666 ainsi que par acte passé le 29 février 2016 devant maître Maryse DOUETTE-ROBIC notaire à REDON (Ille-et-Vilaine), et publié au service de la publicité foncière de VANNES (Morbihan) le 8 mars 2016 vol 2016 P 2230. La parcelle 363, appartient à madame Monique, Marie Claire ROLLO née le 19 décembre 1947 à LES FOUGERÊTS (Morbihan), par acte passé le 9 août 2001 devant maître Maryse DOUETTE-ROBIC notaire à REDON (Ille-et-Vilaine) et publié au service de la publicité foncière de VANNES (Morbihan) le 1^{er} octobre 2001 vol 20001 P 9033.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la culture et de la communication, sera publié au service de la publicité foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional des affaires culturelles, le préfet du département, le maire, les propriétaires intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 13 avril 2017

**Pour le Préfet de la région Bretagne
et par délégation
L'adjointe à la Secrétaire générale
pour les affaires régionales**

signé

Danièle FOURDAN

Annexe consultable auprès de la Conservation régionale des monuments historiques de la Direction régionale des affaires culturelles